Modification du Règlement financier: séparation de l'audit interne du contrôle financier ex-ante

2000/0135(CNS) - 05/10/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M.Michiel van HULTEN (PSE, NL) sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement financier sur la séparation de la fonction d'audit interne et de contrôle financier. Le Parlement insiste pour que soit précisé que pendant la période transitoire et jusqu'à l'approbation de la refonte du règlement financier, les fonctions de contrôle ex ante du contrôleur financier et l'indépendance qui lui est garantie dans l'accomplissement de ses tâches ne doivent en aucune façon être entravés par la mise en oeuvre du règlement. D'autres amendements vient à préciser les missions de l'auditeur interne.